



RÉSUMÉ DE LA 15^{IÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

JUIN 2024

Des nouvelles de la 15^{ième} assemblée générale- 9 juin

L'Association compte 90 membres

32 personnes présentes à l'AGA

Trois personnes ont renouvelé leur mandat de deux ans au conseil d'administration: Jocelyne Gervais, Lucie Parent et Andrée Groleau

Remerciements à Jean Roy pour ses deux années de bénévolat au sein du CA

Le maire Éric Blouin nous a entretenu sur différents sujets dont le barrage du lac Croche, la qualité de l'eau, l'ensablement sur les 4^{ième} et 15^{ième} avenue nord et le rapport de vignettes pour les embarcations à moteur. Soulignons également la présence des conseillers Sébastien Moreau et Jacques Tessier

Dans le rapport de la présidente **14 actions/activités ont été réalisées** cette année. Les principales furent:

- 5 réunions du conseil d'administration
- Analyse du projet de développement domiciliaire au lac Croche. Préparation du mémoire « Les enjeux de protection des milieux humides et hydriques »
- Résolutions d'appui pour les projets : étude du maskinongé et le Plan Nature 2030 du gouvernement provincial
- Dîner estival des riverains au restaurant Petit Palace
- Entretien de la bande riveraine au parc St-Jean
- Participation à la formation sur les plantes aquatiques envahissantes donnée par la SAMBBA
- Présences à l'assemblée annuelle de la SAMBBA et aux assemblées mensuelles du Conseil municipal.

Autres informations

- L'objectif de protéger le lac Croche à travers les années, demeure toujours le même et revêt encore plus d'importance avec l'avènement des changements climatiques.

Notre mandat: protéger les milieux humides et hydriques, la qualité de l'eau et l'environnement du lac Croche.

- La première grande qualité d'un lac « C'EST LA QUALITÉ DE SON EAU ». C'est notre grand défi en 2024.

Le lac Croche n'est pas un lac complètement naturel, c'est un lac artificiel. C'est pourquoi il est si peu profond. L'endroit le plus profond est à 70 pieds et son minimum est de 10 pieds (dans la passe et sur les bords du lac)

- Aux propriétaires d'embarcations à moteur, la consigne suivante est primordiale « il faut arrêter de brasser le lac »

Il vous faut éviter de tourner en rond aux mêmes endroits, de circuler à toute vitesse près des bandes riveraines.

Les vagues produites par les embarcations font des dommages majeurs aux bandes riveraines.

Les bandes riveraines endommagées s'effritent et produisent des sédiments qui se ramassent au fond du lac.

Nous faisons face depuis des années à l'avènement des algues bleues verts ou cyanobactéries. Les sédiments génèrent ces bactéries nocives pour le corps humain.

L'an passé, une épisode de cyanobactéries a obligé la municipalité à fermer la plage municipale au parc St-Jean.

Vous louez votre propriété. Selon la nouvelle réglementation municipale vous devez vous procurer les accréditations du gouvernement provincial et municipal (300\$ par année). Il est interdit pour les personnes qui louent leur propriété autour du lac, d'apporter/d'utiliser leur embarcation (kayak, planche à pagaie, bateau, ponton). Une pénalité pour non respect de la réglementation est de 500\$ à 2000\$.

Nous sommes toujours sur le qui vive concernant « le myriophylle à épis ». Plante envahissante qui se répand à une vitesse vertigineuse.. Il est donc très important si vous circulez sur d'autres plans d'eau au Québec, de laver vos embarcations (bateau-ponton-kayak-planche à pagaie). Des installations de lavage, mises en place par la municipalités sont installées au Parc St-Jean

***Merci de nous aider à protéger
notre lac
notre environnement
et la valeur de nos investissements***

Votre Conseil d'administration
Pamela Magnan-Baril, Jean Bernier, Martine Cloutier, Jocelyne Gervais,
Andrée Groleau, Lucie Parent, Martin Tellier